Aix-en-Provence (13) : Kouakou A. condamné à huit mois ferme pour avoir détourné 9 000 € à sa compagne de 70 ans

26/10/2026 à 11h53





Palais de justice d’Aix-en-Provence.

« **Elle était heureuse avec moi** » : c’est ce qu’a soutenu devant le tribunal correctionnel d’Aix-en-Provence **Kouakou A., originaire de Côte d’Ivoire, jugé pour avoir détourné plus de 9 000 euros** sur le compte bancaire d’une femme d’environ 70

ans avec laquelle il affirmait vivre en couple. Selon *La Provence*, l'homme a été **condamné à huit mois de prison ferme**.

Entre le prévenu et la victime, l'écart d'âge était de 48 ans. Il expliquait avoir conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) avec elle et vivre depuis quatre ans à son domicile aixois. Il avait rejoint la France à sa demande, rapporte le quotidien régional.

Après avoir été alertée par sa secrétaire, la septuagénaire avait constaté des retraits d'argent effectués au moyen de sa carte bancaire. Au total, plus de 9 000 euros avaient été détournés. **La femme avait par ailleurs consenti au prévenu deux prêts de 35 000 et 18 000 euros**, destinés, selon ses explications, à permettre à sa famille en Afrique d'acheter une maison et un taxi. Ces prêts sont distincts des sommes soustraites au moyen de la carte bancaire.

Une expertise médicale a conclu que la victime se trouvait en situation de faiblesse psychologique et cognitive. Les magistrats ont retenu le fait que cette vulnérabilité avait été exploitée. Le prévenu avait reconnu les retraits litigieux, selon son avocat.

L'homme avait également été placé en détention provisoire après être retourné au domicile de la victime alors qu'il était sous contrôle judiciaire. Le tribunal l'a finalement condamné à **huit mois d'emprisonnement ferme** au terme de l'audience d'octobre 2026.

Source originale : La Provence, Hugo Pilache, 25 octobre 2026.